



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

2021 – Bulletin des plaisanciers N° 3
SECTION DU CANAL WELLAND

Éclusage des embarcations de plaisance aux écluses du Canal Welland - révisé

Afin de bien servir la clientèle des plaisanciers en période de pandémie et limiter le risque potentiel de propagation du virus de la COVID-19, la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (CGVMSL) a imposé certaines conditions pour les embarcations de plaisance. À la suite du récent allègement des restrictions liées à la COVID-19, la CGVMSL augmente la capacité pour les éclusages d'embarcations de plaisance.

1. Amarrage en groupe dans l'écluse

À partir du 24 juin 2021, l'amarrage en groupe dans l'écluse sera de nouveau autorisé, de sorte que davantage d'embarcations de plaisance pourront passer à chaque éclusage.

Dans l'écluse, les visiteurs sont tenus de respecter les indications des responsables de la santé publique, y compris les pratiques d'hygiène nécessaires et la distanciation sociale. Les visiteurs doivent porter un masque lorsqu'une distance de 2 m ne peut pas être respectée.

2. Système de réservation

Afin d'assurer un passage dans le canal Welland, les utilisateurs d'embarcations de plaisance doivent faire une réservation à l'avance au moyen du [système de réservation](#) en ligne des embarcations de plaisance.

3. Avis d'arrivée au quai d'embarcations de plaisance du Canal Welland

Transits remontants

Le jour du transit, les plaisanciers ayant une réservation confirmée doivent être en position au petit quai de Port Weller au plus tard à 9 h 00 et sont priés de signaler leur arrivée en appelant le centre des opérations sur le canal VHF 14 (156,7 MHz) ou par téléphone cellulaire au 289-690-4344. De plus amples renseignements seront fournis à ce moment.

Transits descendants

Le jour du transit, les plaisanciers ayant une réservation confirmée doivent être en position au petit quai de Port Colborne au plus tard à 7 h 00 et sont priés de signaler leur arrivée en appelant le centre des opérations sur le canal VHF 14 (156,7 MHz) ou par téléphone cellulaire au 289-690-4344. De plus amples renseignements seront fournis à ce moment.

Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent
The St. Lawrence Seaway Management Corporation

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
Saint-Lambert (Québec)
J4R 2V6
Tél. : (450) 672-4115
Télec. : (450) 672-8493

Région Niagara
508, avenue Glendale
C.P. 370
St. Catharines (Ontario)
L2R 6V8
Tél. : (905) 641-1932
Télec. : (905) 641-5721

Lorsque l'écluse sera dégagée et prête pour l'arrivée, l'éclusier donnera le feu vert et demandera aux plaisanciers de s'avancer. Veuillez suivre les instructions de l'éclusier.

4. Passage frontalier international

En raison des restrictions liées à la COVID-19 qui peuvent limiter le droit de passage inoffensif, les utilisateurs d'embarcations de plaisance qui souhaitent traverser la frontière internationale pour franchir les écluses doivent d'abord s'assurer qu'ils sont autorisés à le faire en consultant l'ASFC (Canada) ou Homeland Security (États-Unis).

Pour rejoindre l'ASFC : Envoyez un courriel à BSA-ASFC-SOR-RegionalPrograms@cbsa-asfc.gc.ca ou composez le 1-888-226-7277.

Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent
The St. Lawrence Seaway Management Corporation

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
Saint-Lambert (Québec)
J4R 2V6
Tél. : (450) 672-4115
Télec. : (450) 672-8493

Région Niagara
508, avenue Glendale
C.P. 370
St. Catharines (Ontario)
L2R 6V8
Tél. : (905) 641-1932
Télec. : (905) 641-5721